

Rapport de présentation

du dispositif de vidéosurveillance

du lycée Le Corbusier d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Le lycée le Corbusier accueille (*données rentrée 2023-2024*) :

- ✓ 1 496 élèves et étudiants dont 15 apprenants GRETA + 540 apprentis
- ✓ 285 personnels en incluant l'UFA (220 enseignants + 65 personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé).

Le dispositif de vidéosurveillance mis en œuvre au sein du lycée a pour objectif de sécuriser les accès à l'établissement et à ses nombreux bâtiments (*entrées, sorties, circulations*) ; c'est un dispositif de prévention visant à assurer la sécurité des personnes et des biens, tout en limitant les intrusions et dégradations, ainsi que les déclenchements intempestifs des alarmes intrusion et incendie (*dans l'« intérêt légitime du responsable de traitement »*).

Cf. charte d'utilisation jointe en annexe 1.

Ce dispositif est constitué d'un **réseau de caméras** installées au sein de l'établissement :

⇒ **49** caméras déjà en place et **13** caméras devant être encore installées durant l'année scolaire 2024-25 (*plans d'implantations consultables sur demande adressée au Proviseur*).

⇒ **Personnes habilitées à consulter les images :**

- ↳ Proviseur
- ↳ Adjoint(s) du Proviseur
- ↳ Gestionnaire matériel assistant de prévention (*réfèrent « astreintes de 1^{er} niveau »*)
- ↳ Responsable de l'équipe de proximité, supérieur de l'agent d'accueil
- ↳ Agent(s) d'accueil de l'établissement.

⇒ **Durée maximale de conservation des images : 30 jours.**

⇒ **Information faite auprès des usagers** (élèves, étudiants et apprentis) et des personnels via le site internet du lycée, avec intégration prévue à terme dans le règlement intérieur de l'établissement (*également accessible sur le site internet du lycée*). (**Cf. annexe 3**).

⇒ **Existence de caméras signalée** par le biais d'une affiche placée à proximité de chacune d'entre elles, comportant les informations requises. (**Cf. annexe 2**).

⇒ Dispositif approuvé par les membres du Conseil d'administration du lycée lors de sa séance du 02/07/2024.

Fait à Illkirch-Graffenstaden, le 19 juillet 2024.



Le Proviseur,

Denis FEIDT

Annexe 1

au rapport de présentation du dispositif de vidéosurveillance du lycée Le Corbusier d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Charte d'utilisation de la vidéosurveillance

PRÉAMBULE

Le lycée Le Corbusier, établissement public local d'enseignement, a pour mission d'assurer l'éducation des élèves tout en garantissant la sûreté et la sécurité de tous.

Son fonctionnement est fondé sur des principes et des valeurs de respect des personnes et des biens.

L'ensemble des dispositions relatives aux règles de vie communes est spécifiquement énoncé dans le règlement intérieur de l'établissement qui fait office de document de référence.

Afin de prévenir et résoudre des actes contraires au respect des personnes et des biens de l'établissement, le lycée Le Corbusier a choisi de s'équiper d'un système de vidéosurveillance constitué de caméras installées au sein de l'établissement filmant uniquement des lieux ouverts au public : le portail principal de l'établissement, les entrées et sorties de bâtiments, ainsi que des espaces de circulation. L'établissement est actuellement équipé d'un dispositif composé de 49 caméras dont 24 caméras à l'extérieur des bâtiments filment les entrées / sorties et 25 caméras à l'intérieur des bâtiments qui filment les sens de circulation dans les couloirs.

Un projet d'installation de nouvelles caméras est en cours d'étude ; la présente charte sera ainsi actualisée si ce plan est mis en œuvre.

OBJECTIFS ET FINALITÉS

La vidéosurveillance est mise en œuvre à titre préventif contre les agissements contraires au règlement intérieur, pour garantir la sécurité des personnes et des biens, la prévention d'actes terroristes, la protection des bâtiments et installations publics, la prévention des atteintes aux biens et limiter au maximum les déclenchements intempestifs des alarmes intrusion et incendie.

Les caméras implantées ont pour objectif de renforcer la sécurité de ses abords, d'empêcher les tentatives d'intrusion de personnes étrangères à l'établissement ou de mettre en évidence des comportements contraires aux règles de conduite et de politesse entre les membres de la communauté scolaire et les visiteurs occasionnels.

LOCALISATION

Les caméras filment les axes de circulation des élèves, les couloirs, les entrées des bâtiments, les parkings et les entrées / sorties des bâtiments et du lycée.

Elles sont disposées de façon à ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes filmées.

Les lieux non accessibles au public et zones privatives sont exclus de ce dispositif.

Tout membre de la communauté scolaire peut, sur demande écrite adressée au chef d'établissement (*adresse : ce.0672198a@ac-strasbourg.fr*), vérifier que les caméras ne filment pas l'intérieur des classes ou les lieux de repos du personnel et des agents.

Il peut de même vérifier la destruction des enregistrements qui le concernent.

La déléguée à la protection des données de l'académie de Strasbourg a été consultée sur ce dispositif dans le cadre d'une Analyse d'impact de protection des données (Aipd) et a effectué une visite du site.

Annexe 2

au rapport de présentation du dispositif de vidéosurveillance du lycée Le Corbusier d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Un affichage visible a été installé sous toutes les caméras pour informer toute personne susceptible d'être filmée.

Cet affichage comporte les informations suivantes :

- les finalités du système installé (*sécurité des personnes (élèves et personnels) et des biens*),
- l'adresse électronique et le numéro du contact au sein du lycée,
- la durée de conservation des images (*la durée maximum autorisée par la réglementation est de 30 jours ; les images sont conservées pendant ces 30 jours = 1 mois mentionné*),
- l'existence de droits « informatiques et libertés » et l'adresse mail de contact au sein de l'établissement
- l'adresse de la déléguée à la protection des données académique (DPD),
- le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et ses coordonnées.

Responsable du traitement de ces données : M. le Proviseur du lycée Le Corbusier.

⇒ **Modèle affiche / panneau :**



Établissement sous vidéosurveillance

Cet établissement est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des élèves, du personnel et des biens.

Combien de temps sont conservées les vidéos et qui peut y accéder ?
Les images sont conservées pendant un mois. En cas d'incident, elles peuvent être visionnées par le chef d'établissement et le personnel habilité.

Comment sont gérées vos données personnelles ?
Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, consultez le site de l'établissement : 03 88 66 87 66
www.lyceelecorbusier.eu/videosurveillance

Comment exercer vos droits ?
Pour exercer votre droit d'accès aux images vous concernant, contactez (ou vos parents si vous êtes mineur.e) :
ce.0672198A@ac-strasbourg.fr

En cas de problème, vous pouvez contacter :
dpd@ac-strasbourg.fr
www.cnil.fr/plaintes



Annexe 3

au rapport de présentation du dispositif de vidéosurveillance du lycée Le Corbusier d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

L'information auprès des usagers du lycée du dispositif de caméras est réalisée via le site internet de l'établissement, et sera à terme intégrée dans le règlement intérieur de l'établissement.

Doivent apparaître les informations suivantes :

- les finalités du système installé,
- l'adresse électronique et le numéro du contact au sein du lycée,
- les coordonnées de la DPD,
- la durée de conservation des images,
- la base légale du traitement,
- les destinataires des données,
- l'existence des droits « informatiques et libertés ».
- la procédure à suivre pour demander l'accès aux enregistrements vidéos.
- l'existence ou non d'une prise de décision automatisée, ou de transfert des données hors de l'union européenne,
- la possibilité d'adresser une réclamation à la CNIL et ses coordonnées (*site <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>*)

Responsable du traitement de ces données : M. le Proviseur du lycée Le Corbusier.